This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

905
H484
No. 27

Stanford University Libraries
3 6105 026 535 091

HELPS FOR STUDENTS OF HISTORY

LA GUYENNE PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE

[illegible]

Par CHARLES BÉMONT

No. 27. 1s. 3d. net.

HELPS FOR STUDENTS OF HISTORY.

1. [illegible] By [illegible], F.R.A. [illegible]
2. [illegible] By [illegible] [illegible]
3. [illegible] By [illegible] [illegible]
4. [illegible] By [illegible] [illegible]
5. [illegible] By [illegible] [illegible]
6. [illegible] By [illegible] [illegible]
7. [illegible] By [illegible] [illegible]
8. [illegible] By [illegible] [illegible]

By the A. W. WARD, [illegible], F.R.A.

9. [illegible] [illegible]
10. [illegible] [illegible]
11. [illegible] [illegible]
12. [illegible] [illegible]
13. [illegible] By [illegible] [illegible]
14. [illegible] By [illegible] [illegible]
15. [illegible] By [illegible] [illegible]
16. [illegible] By [illegible] [illegible]
17. [illegible] By [illegible] [illegible]
18. [illegible] By [illegible] [illegible]

[illegible]

904 H 185

LA GUYENNE PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE

1152–1453

HELPS FOR STUDENTS OF HISTORY. No. 27

EDITED BY C. JOHNSON, M.A., H. W. V. TEMPERLEY, M.A., AND J. P. WHITNEY, D.D., D.C.L.

LA GUYENNE PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE

1152-1453

ESQUISSE D'UNE BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE

PAR

CHARLES BÉMONT

LONDON
SOCIETY FOR PROMOTING
CHRISTIAN KNOWLEDGE
NEW YORK: THE MACMILLAN COMPANY
1920

PRINTED
ITALY

TABLE

Introduction - - - - - 7

I. Géographie - - - - - - 11

II. Histoire Générale - - - - 13

(A) Sources Anglaises - - - - 16

(B) Archives et Bibliothèques de France - 23

(C) Archives de la Papauté - - - 31

III. Histoire Religieuse - - - - 33

IV. Histoire Féodale - - - - - 35

V. Histoire Communale et Locale - - - 36

VI. Condition des Personnes et des Terres - 39

VII. Histoire Économique - - - - 41

VIII. Art et Archéologie - - - - 42

IX. Langue - - - - - - 44

LA GUYENNE PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE

1152–1453

INTRODUCTION

L'ANCIENNE province d'Aquitaine ou de Guyenne (les deux noms désignent la même région; mais le premier s'emploie de préférence quand on traite de l'époque antérieure au XIIIème siècle) correspond à peu près aux deux provinces ecclésiastiques de Bordeaux et d'Auch, à l'*Aquitania Secunda* et à la *Novempopulana* de l'Empire romain. Vers la fin du VIème siècle, elle fut envahie par une peuplade venue d'Espagne, les *Vascones*. Ces Gascons s'établirent d'abord dans les vallées qui descendent des Pyrénées jusqu'à l'Adour (le Labourd, la Soule, etc.); ils y conservèrent leur langue, qui est le basque. Plus tard, ils conquirent le pays de plaines et de landes situé entre l'Adour et la Garonne; mais là, ils apprirent à parler un dialecte issu du latin, apparenté de près à ceux du Languedoc et de la Provence. La Gascogne est surtout une entité linguistique; la Guyenne, au contraire, a toujours été une division religieuse et administrative. Au point de vue politique, la Gascogne a généralement suivi les destinées de la

Guyenne, si bien que ces deux noms ont été souvent associés comme s'ils désignaient une seule et même province.

Il ne paraît pas inutile d'en résumer l'histoire, depuis le XIIème siècle jusqu'au milieu du XVème.

Dans le premier tiers du XIIème siècle, le duché d'Aquitaine appartenait aux comtes de Poitou, vassaux du roi de France. En 1152, Aliénor d'Aquitaine, unique héritière du dernier comte et duc, Guillaume IX. ou X. (mort en 1137), épousa Henri Plantegenet, duc de Normandie et futur roi d'Angleterre; elle lui apporta en dot les droits, revenus et prétentions qu'elle possédait dans la vaste région comprise entre la Loire et les Pyrénées, l'Atlantique et le Massif Central. Henri II. d'Angleterre devint ainsi le plus puissant des vassaux de la couronne de France et le rival le plus redoutable des rois capétiens; mais le roi Jean sans Terre ayant été condamné par la cour des Pairs de France à perdre ses fiefs pour crime de forfaiture (1202), Philippe Auguste entreprit d'en faire la conquête les armes à la main. Le traité de Paris (1259) termina une lutte de cinquante années à l'avantage du roi de France, qui resta maître du Poitou en entier, et en partie de la Saintonge, de l'Angoumois et du Périgord. Le roi d'Angleterre ne conserva plus qu'une petite partie de la Guyenne propre, c'est-à-dire le Bordelais et le Bazadais, la basse Saintonge, des morceaux du Périgord, du Quercy et du Rouergue. Quant à l'Agenais, occupé par le frère du roi de France, Alfonse de Poitiers, il

fut stipulé qu'il reviendrait au roi d'Angleterre après la mort du comte, ce qui eut lieu en 1279. L'article essentiel du traité est celui par lequel le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, déclarait devenir l'homme lige du roi de France. Au point de vue féodal, cette dépendance n'avait rien d'humiliant; mais elle créait une situation juridique pénible à supporter pour un roi. Forts de leur droit, les successeurs de Louis IX. ne se firent pas faute en effet d'intervenir dans les affaires intérieures du duché; à leur cour de justice (le Parlement de Paris) ils citèrent plus d'une fois les agents du duc coupables d'abus de pouvoir, et le roi lui-même, qui essayait en vain de couvrir ses fonctionnaires. Après maint procès et plusieurs guerres, Édouard III. secoua un joug devenu insupportable; le traité de Brétigny (1360) lui rendit tout le Poitou, agrandi par la conquête des riches pays situés entre la Loire et la Charente, et il se fit céder ces terres en toute souveraineté. Le lien féodal était donc brisé. Après la rupture du traité en 1369, Édouard III. reprit le titre de roi de France usurpé une première fois déjà en 1340, et Charles V., de son côté, prétendit remettre en vigueur les clauses féodales de 1259. Quand la guerre de Cent Ans se termina, faute de combattants, en 1453, cette question de droit resta en suspens; mais en fait les Français avaient réussi à reprendre tout ce que les Anglais avaient possédé en France, moins Calais. Le duché de Guyenne fut désormais perdu pour le roi d'Angleterre.

Le régime anglais n'avait pas été oppressif, moins peut-être même qu'il ne l'avait été en Angleterre; le clergé et la noblesse conservèrent toute la somme d'indépendance compatible avec l'allégeance due à leur suzerain. La bourgeoisie urbaine obtint des privilèges à l'abri desquels se développa sa vie administrative, économique et sociale. Le XIIIème siècle fut troublé par des factions qui fournirent au roi le prétexte et le moyen d'intervenir dans les affaires municipales: il réussit ainsi à se faire donner la nomination des maires; et ces magistrats, devenus des fonctionnaires royaux, firent bon ménage d'autre part avec la Jurade, corps municipal composé d'un petit nombre de jurés qui appartenaient à l'aristocratie urbaine et qui se renouvelaient par voie de cooptation. A la tête de la province, le roi était représenté par deux agents principaux: le sénéchal de Gascogne, chef politique et militaire, et le connétable (ou comptable) de Bordeaux, chargé de l'administration financière. Ils respectaient d'ordinaire les lois et usages de la province, tout en réservant au pouvoir central les droits de décision et de contrôle. Pour tous ces faits, il faut se référer aux histoires générales de l'Angleterre et de la France au Moyen Age. On ne saurait ici indiquer même les principales; tout au plus peut-on renvoyer à Charles Gross: *The Sources and Literature of English History from the Earliest Times to about 1485* (2ème édit., 1915), troisième partie, chapitre 2, où sont marqués quelques "auteurs modernes"; on signalera

seulement un petit nombre d'études sur des points importants de l'histoire ou des institutions: Frank Burr Marsh: *English Rule in Gascony, 1199-1259, with Special Reference to the Towns* (1912); Michel Gavrilovitch: *Étude sur le traité de 1259* (bibliothèque de l'École des Hautes Études, N° 125); un mémoire de Bréquigny sur *Les Différends entre la France et l'Angleterre sous le règne de Charles le Bel* (*Mémoires de littérature de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres*, tome XLIème, 1780; réimprimé dans la Collection des meilleures dissertations sur l'histoire de France, de Leber, tome XVIIIème p. 365-442); les études d'Eugène Déprez sur *La Papauté, la France et l'Angleterre, 1328-1342* (1902); *Le Prince Noir en Aquitaine*, de J. Moisant (1894); les chapitres consacrés au traité de Brétigny (1360) et sur sa dénonciation en 1369 dans la belle *Histoire de Charles V*. par Roland Delachenal (tome IIème, 1909); *Les Grands traités de la guerre de Cent Ans*, publiés par E. Cosneau (1889), etc.

Pour présenter avec ordre la bibliographie qui va suivre, on a établi les divisions suivantes:

1° Géographie; 2° Histoire générale; 3°, 4° et 5°, Histoire religieuse, féodale et communale; 6° Condition des personnes et des terres; 7° Histoire économique; 8° Art et archéologie; 9° Langue.

I.—GÉOGRAPHIE

L'histoire d'une région est intimement liée à la connaissance du sol et des lieux habités; mais ces lieux ont été modifiés ou détruits dans le cours

des siècles et leur nom a souvent changé depuis l'antiquité et à travers les textes du Moyen Age. Les atlas et les dictionnaires toponomastiques sont donc pour l'historien d'indispensables instruments de travail. Les cartes de l'État Major français au 1/80,000 et celles du service vicinal au 1/100,000 sont d'un usage constant; on leur préfèrera pourtant l'*Atlas de France* en 180 feuilles construit par C.-François Cassini de Thury (mort en 1784) et terminé par son fils Jacques-Dominique, parce qu'il a été dressé avant la division de la France en départements et avant la construction des chemins de fer qui ont jusqu'à un certain point changé la face de notre pays. Pour le département de la Gironde, on possède en outre, un atlas en 9 feuilles à l'échelle de 1/160,000 établi par un membre de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux (1876-1878).

Pour la géographie historique, l'excellent *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, par Auguste Longnon (15 planches avec un texte explicatif, 1907), est un guide sûr permettant de suivre les transformations territoriales subies par la province; il s'arrête inachevé à la mort de Charles V. (1380).

Pour l'identification des noms de lieu, l'historien devrait être doublé d'un philologue; le philologue à son tour a besoin pour s'éclairer, de listes donnant les formes successives des noms dans les textes du Moyen Age. C'est pour venir en aide à ces travailleurs que le Ministère de l'Instruction Publique

a décidé depuis longtemps de doter chaque département d'un dictionnaire topographique; mais cette utile entreprise est encore loin de son achèvement. Pour les sept départements qui ont été formés, en tout ou en partie, dans l'ancienne province de Guyenne et Gascogne (Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gers, Landes, Hautes et Basses-Pyrénées), nous n'avons encore que deux de ces dictionnaires: celui des Basses-Pyrénées par Paul Raymond (1863) et celui de la Dordogne par le vicomte de Gourgues (1873); celui de la Vienne par L. Redet (1881) n'intéresse que le Poitou. Une collection parallèle de dictionnaires archéologiques a été aussi envisagée; mais elle est restée à l'état de projet. *Le Dictionnaire géographique et administratif de la France*, publié sous la direction de Paul Joanne (7 vols., 1890-1905), peut en tenir lieu provisoirement, car on y trouve indiqués les monuments civils ou religieux, existant ou ruinés, du Moyen Age. Enfin *Le Dictionnaire des postes et télégraphes* contient une très riche nomenclature, en même temps qu'il donne la forme officielle (souvent fautive) des noms de lieux.

II.—HISTOIRE GÉNÉRALE

Les ouvrages aujourd'hui très vieillis de Jean Bouchet: *Les Annales d'Aquitaine, faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre* (1525; nouv. édit., augmentée, en 1644) et de Jean Besly: *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne,*

contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en France, depuis l'an 811 jusques au roy Louis le Jeune (1647), n'importent guère que pour les origines d'Aliénor d'Aquitaine, femme de Henri II. Pour d'autres motifs, on peut négliger aujourd'hui les ouvrages suivants: Antoine Dadine d'Auteserre (Dadinus Altaserra): *Rerum Aquitanicarum Libri Quinque* (1657); Pierre Louvet: *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne* (1657); Verneil-Puyraseau: *Histoire politique et statistique de l'Aquitaine ou des pays compris entre la Loire et les Pyrénées, l'Océan et les Cévennes* (3 vols., 1822). Ce sont des compilations à peu près sans valeur. L'ouvrage de D. Brissaud: *Les Anglais en Guyenne* (1875) contient d'utiles indications sur les institutions administratives et sur les villes de Guyenne; mais ce n'est pas une histoire suivie de la province.

Pour la Gascogne proprement dite et pour quelques-uns des grands États pyrénéens, vassaux du roi d'Angleterre ou avec lesquels ce roi eut de fréquentes relations, nous avons au contraire plusieurs bons ouvrages; ainsi Pierre Olhagaray: *Histoire de Foix, Béarn et Navarre, diligemment recueillie tant des précédens historiens que des archives des dites maisons* (1609; nouv. édit., 1629); Arnaud Oihénart de Mauléon-Soule (Oihenartus Mauleosolensis), qui eut à sa disposition les belles archives de la maison de Gramont: *Noticia utriusque Vasconiæ tum ibericæ tum aquitanicæ* (1638); Pierre de Marca: *Histoire de Béarn, contenant*

l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, marquis de Gothie, princes de Béarn, comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre, qui est une riche mine de documents tirés du trésor des chartes de Pau (1640; nouv. édit., 1894; mais le tome Ier, seul paru, ne touche pas la période anglaise); A. Davezac-Macaya: *Essais historiques sur le Bigorre* (1823); G. Bascle de Lagrèze: *La Navarre française* (2 vols., 1881-1882). L'*Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par l'abbé Monlezun (5 vols., 1846-1850), est une œuvre laborieuse, mais confuse et sans critique; elle serait négligeable, n'était le tome VIème qui contient de nombreux documents d'ailleurs très mal publiés (1849). *La Vasconie*, par Jean de Jaurgain (2 vols., 1898-1902), est au contraire un recueil de dissertations érudites qui ne dépassent guère, il est vrai, le XIème siècle, et de généalogies qu'on peut consulter avec fruit pour l'histoire des familles nobles dans toute la période médiévale.

En dehors de la région pyrénéenne, nous citerons seulement: D. Massiou: *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis* (6 vols., 1846); J.-F. Samazeuilh: *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais* (2 vols., 1846-1847); et Andrieu: *Histoire de l'Agenais* (1893); Léon Dessalles: *Histoire du Périgord* (3 vols., 1883-1885); et Émile Labroue: *Le Livre de vie ; les seigneurs et les capitaines du Périgord blanc* [région de Périgueux et de Bergerac] *au* XIV*ème siècle* (1891); *L'Histoire du Poitou*, par Alfred Richard (1903),

doit être consultée pour le temps de Henri II. et d'Aliénor; elle s'arrête justement à la mort de la duchesse et à la conquête du comté par Philippe Auguste (1204).

En somme, on peut dire que, dans le domaine de l'histoire générale, il reste encore beaucoup à faire. Pour cela, nombreuses sont les sources dans les archives et bibliothèques de la France, de l'Angleterre et de la Papauté. De là trois sections; où seront mentionnés séparément (A) pour l'Angleterre, (B) pour la France et (C) pour Rome, d'abord les pièces d'archives, puis les textes d'un caractère narratif.

(A) Sources Anglaises—1° *Archives.*—Les deux dépôts principaux sont à Londres: aux Archives de l'État (Public Record Office) et à celles de la Ville (Guildhall of the City of London).

Il n'est pas inutile de savoir qu'avant le xixème siècle, les archives de l'État anglais étaient disséminées dans plusieurs bâtiments dépendant de l'Abbaye de Westminster, à la Tour de Londres et ailleurs. En 1800 une commission (Record Commission) fut chargée de mettre un peu d'ordre dans ce chaos et de publier les documents qu'il lui paraîtrait le plus urgent de faire imprimer pour assurer leur conservation. De 1800 à 1836, cette Commission s'acquitta de sa tâche avec zèle, mais sans méthode et dans des conditions parfois très onéreuses pour le Trésor public. Après sa dissolution, il fut décidé que les différents dépôts d'archives seraient transportés dans un unique

local et placés sous le contrôle du Maître des Rôles, fonctionnaire considérable qui, depuis le XIIIème siècle, était le gardien des archives de la chancellerie royale. Quand le transfert eut été effectué, on procéda au travail nécessaire et urgent du classement des divers fonds; chaque année le Directeur des Archives (Deputy Keeper of the Public Record Office) dut adresser au Souverain un rapport sur les travaux accomplis sous ses ordres. Les cinquante premiers de ces rapports annuels sont pour la plupart accompagnés d'utiles inventaires. Enfin on a pu dresser le tableau à peu près complet des fonds: *A Guide to the Principal Classes of Documents preserved in the Public Record Office*, par S. R. Scargill-Bird (8ème édit., 1908 [épuisée], une 4ème édition paraîtra bientôt). Puis des inventaires numériques de fonds particuliers ont constitué une série de "Lists and Indexes." Les publications entreprises soit par l'ancienne Commission, soit par l'administration nouvelle sont généralement énumérées dans le catalogue qui accompagne les volumes publiés dans la collection dite du Maître des Rôles. Une dernière Commission instituée en 1912 a publié trois rapports intéressants à la fois pour le passé et pour l'organisation future du Record Office.

Les archives sont la survivance muette du passé; elles conservent le cadre même des institutions politiques et administratives. Après la Conquête Normande, le pouvoir central fut d'abord assez simplement organisé. A la tête, était placé

le chapelain et secrétaire du roi avec le titre de Chancelier. Dans ses bureaux, les lettres royales étaient rédigées, puis revêtues du sceau de la royauté. A partir de Jean sans Terre, les scribes de la chancellerie durent, avant de les expédier, les recopier sur des peaux de parchemin; puis ces peaux étaient cousues bout à bout de manière a former, pour chaque année de règne, un ou plusieurs rouleaux ou rôles (en latin *rotuli*, en anglais *rolls*). Cette pratique s'est continuée sans interruption jusque bien au-delà de la période médiévale. Parmi les actes transcrits sur ces rôles, on distingue trois classes principales: 1° Les *chartæ* (charters), qui étaient rédigées avec des formules solennelles et attestées par les membres de la cour du roi présents au moment où la charte avait été donnée; 2° les *litteræ patentes* (letters patent), attestées par le roi seul ("teste rege" ou "teste me ipso"); 3° les *litteræ clausæ* (letters close), qu'on envoyait fermées aux destinataires. Ces trois catégories d'actes ont été conservées jusqu'au milieu du XIXème siècle dans la Tour de Londres, comme si elles faisaient partie du trésor même de la royauté. Par les soins du Maître des Rôles, elles ont été publiées in-extenso, pour le règne de Jean sans Terre et les premières années de Henri III.: *Rotuli Chartarum, 1199-1216* (1837; contin. par le *Calendar of the Charter Rolls, 1226-1341*, 1903-1912); *Rotuli Litterarum Patentium, 1201-1216* (1835, avec une continuation jusqu'en 1235 sous le titre de *Patent Rolls*, 1900-1903); *Rotuli Litterarum Clausarum*

(1844, avec une continuation jusqu'en 1231 sous le titre de *Close Rolls*, 1900). Puis on décida de donner seulement une analyse détaillée des pièces ou *Calendar*. L'admirable série des calendars est aujourd'hui terminée pour les lettres patentes jusqu'en 1485; pour les lettres closes, elle s'arrête à l'année 1381. Chaque volume est accompagné d'un copieux index des noms de personnes, de lieux et même de choses.

A ces trois grandes séries dont l'intérêt est très général, s'en ajoutent d'autres dont l'objet est particulier. Une seule doit être mentionnée ici, celle des Rôles Gascons (Vascon ou Gascon Rolls). Commencée par Francisque Michel, l'édition de ces rôles a été continuée par Charles Bémont jusqu'à la fin du règne d'Édouard Ier (en tout 3 vols., collection des documents inédits, 1885-1906). Après l'année 1307 il faut se contenter du maigre et inexact *Catalogue des rolles gascons, normands, et françois conservés dans les archives de la Tour de Londres*, par Thomas Carte (1742).

En outre de ces rôles, la Chancellerie conservait des liasses de documents tels que la correspondance diplomatique et politique du roi ou du chancelier, des mandements adressés à certains fonctionnaires, tels que le sénéchal de Gascogne, et que ces agents renvoyaient avec leurs réponses. Dans ces liasses, où de bonne heure s'introduisit le plus complet désordre, on a, de nos jours, constitué des séries particulières. Ainsi une suite de *bundles* a été rangée parmi les mélanges de la Chancellerie

(Chancery Miscellanea); les N°s 24-26 se rapportent spécialement à la Gascogne. Une autre série, autrefois dite de *Royal Letters*, est classée aujourd'hui sous le titre *Ancient Correspondence*; il en existe un inventaire numérique (Lists and Indexes N° 15).

A côté de la Chancellerie, fonctionnait l'Échiquier (*scaccarium* en latin; en anglais, *Exchequer*), cour souveraine en matière de finances et de justice. On en trouvera les divers fonds dans le *Guide* de Scargill-Bird. Enfin, comme les sujets du duc pouvaient toujours s'adresser par voie de pétition au roi, à son Conseil, et au Parlement du royaume, rameau détaché du Grand Conseil, le fonds des *Ancient petitions* ne devra pas être négligé. Quand ces pétitions arrivaient au Parlement, celui-ci nommait au début de chaque session des " trieurs " chargés de les recevoir et il y avait des " trieurs " spéciaux pour la Gascogne. Les rôles du Parlement, qui commencent en 1278, ont été publiés par le gouvernement anglais en 6 volumes: *Rotuli Parliamentorum ut et Petitiones et Placita in Parliamento* (1777). Un excellent index y a été joint en 1832. Ajoutons encore Henry Cole: *Documents illustrative of English History in the Thirteenth and Fourteenth Centuries* (1844), et Frederick W. Maitland: *Records of the Parliament at Westminster in 1305* (Collection du Maître des Rôles, N° 98; 1893).

Aux sources que l'on vient d'indiquer et à d'autres moins importantes Thomas Rymer a puisé les matériaux de son recueil bien connu:

Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica, inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates (3 éditions ont paru dans le cours du XVIIIème siècle; une quatrième, entreprise par l'ancienne Commission des archives royales, ne dépasse pas l'année 1386). Un inventaire analytique en a été publié par Thomas D. Hardy sous le titre: *Syllabus in English of Rymer's "Fœdera"* (3 vols., 1869-1873).

Les principaux fonds du Public Record Office ont été plusieurs fois l'objet de recherches étendues par des érudits français, en même temps que, par ailleurs, ils se sont enrichis de copies prises dans les dépôts de l'étranger. Pendant trois années (1764-1766), le marquis de Bréquigny fit exécuter à la Tour de Londres un grand nombre de transcriptions dont beaucoup concernent la Guyenne en général et la ville de Bordeaux en particulier; nous renvoyons à l'*Inventaire des manuscrits de la Collection Moreau* à la Bibliothèque nationale de Paris, par Henri Omont (1891). De ces copies J.-J. Champollion-Figeac tira la substance de deux volumes médiocrement édités: *Lettres de rois, de reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, tirées des archives de Londres par Bréquigny* (Coll. des doc. inédits, 2 vols., 1839-1847). Un autre missionnaire, Jules Delpit, fut chargé d'une nouvelle entreprise de copies qu'il alla exécuter à la Tour de Londres, dans les archives du Guildhall de la cité de Londres, dans celles du duché de

Lancastre, etc. Il en rapporta la matière d'une *Collection Générale des Documents français qui se trouvent en Angleterre* (1847); on y trouve plusieurs comptes instructifs pour l'administration anglaise en Guyenne. Après ce premier volume d'ailleurs, elle n'a pas été continuée.

D'autre part, le gouvernement anglais a fait prendre dans les archives étrangères copie des documents de toute nature pouvant servir à compléter ses propres archives; un inventaire de ces copies a été dressé par J. H. Round: *Calendar of Documents preserved in France, 918-1206* (1899); les textes concernant la Guyenne y sont peu nombreux.

La ville de Londres entretint avec celle de Bordeaux et avec la Guyenne en général d'actives relations commerciales. Dans les archives de la cité conservées au Guildhall, un fonds surtout intéresse l'historien de la Guyenne: c'est une série de registres désignés par les lettres de l'alphabet (de là leur titre de *Letter Books*). Ils ont été analysés avec beaucoup de soin par l'ex-archiviste de la cité R. Sharpe; il peut être intéressant de comparer les analyses de Sharpe avec le texte même des documents publiés par J. Delpit.

2° Les bibliothèques de manuscrits contiennent beaucoup de livres: registres, cartulaires, rouleaux de comptes et de procédure, sans compter même des collections de chartes originales. Les plus considérables sont le British Museum à Londres et la Bodleienne à Oxford; on devra consulter leurs catalogues dont on trouvera une liste dans l'ouvrage

déjà cité *Sources* de Charles Gross (N°s 505-516, 526-530).

Quant aux archives privées, elles peuvent être, avec l'agrément de leur propriétaire, soumises à l'examen d'une "Royal Commission on Historical Manuscripts" créée en 1870. Les travaux de cette Commission ont été consignés dans deux séries de rapports: la première comprend 10 vols. in-4°; la seconde, en volumes in-8°, est actuellement à peu près terminée. On en trouvera la table des matières soit dans le catalogue de librairie qui accompagne la plupart des volumes publiés dans la collection du Maître des Rôles soit à la suite des *Calendars*. Il existe en outre une table des noms de lieux pour la collection tout entière.

La collection du Maître des Rôles (*Chronicles and Memorials*) comprend la plupart des chroniques et annales pour l'histoire des XIIème-XVème siècles. Voir au surplus l'ouvrage de Ch. Gross.

(B) ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE.—Au point de vue général on peut signaler: *Les Archives de l'histoire de France*, par Ch.-V. Langlois et H. Stein (1891); *L'Annuaire des bibliothèques et des archives*, par A. Vidier (2ème édition, 1912); enfin deux articles d'Eugène Lelong: "Archives" et "Bibliothèques," qui ont été insérés dans le *Répertoire général alphabétique de jurisprudence* dit de Sirey (1889). Pour le détail, il faut distinguer les archives et les bibliothèques.

1° *Archives.*—Les dépôts publics d'archives forment trois groupes principaux: (*a*) les Archives

nationales, logées à Paris dans l'ancien hôtel Clisson auquel fut réuni au XVIIIème siècle l'hôtel Soubise; (*b*) les archives départementales, qui fonctionnent au chef-lieu de chaque département français; (*c*) les archives communales et hospitalières.

(*a*) *Archives Nationales.*—On sait que, sous les rois de la troisième race, le régime de la France a tendu de plus en plus vers la centralisation et l'absolutisme. Toutes les provinces françaises sont donc représentées dans les archives nationales par un nombre plus ou moins considérable de documents historiques. Par la nature même des choses, la Guyenne est le moins bien partagée pour toute la période anglaise. Cependant, on l'a vu, cette province ne cessa jamais de faire partie du royaume de France. Ainsi le Parlement de Paris avait des jours particuliers où étaient plaidées les causes de Guyenne. Si donc on ne peut s'attendre à trouver à Paris des séries comparables à celles du Public Record Office, il serait dangereux de négliger les Archives nationales.

Un des plus célèbres fonds de ces Archives est le Trésor des Chartes. On y distingue deux séries: l'une composée surtout de pièces qui sont renfermées dans des cartons ou layettes; l'autre, constituée par des registres où ont été transcrites les chartes royales à partir de Philippe Auguste. Les layettes ont été inventoriées au XVIIème siècle par Pierre Dupuy (mort en 1651) et publiées par les soins de l'Administration actuelle des Archives (5 vols., qui s'arrêtent en 1270, 1863-1909). Les registres

n'ont pas encore fait l'objet d'une publication intégrale; des extraits et analyses se trouvent à la Bibliothèque Nationale (manuscrits du fonds français Nos 7262-7488, 21023-21095). Les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, du moins les plus anciennes, proviennent en grande partie du Trésor des Chartes; elles ont été réunies dans une volumineuse collection dont le tome Ier a été publié par Eusèbe de Laurière (1723), les tomes IIème-IXème par Denis-François Secousse, enfin les tomes XIème-XIVème par Bréquigny. Le tome XIème contient le texte d'un grand nombre de chartes municipales, dont plusieurs intéressent la Guyenne. Au XVIIIème siècle également, on forma le projet de cataloguer les actes émanés de la chancellerie royale (1751). Secousse et Lacurne de Sainte-Palaye y furent employés, puis Bréquigny qui publia les tomes Ier-IIIème (1769-1793). C'est la *Table historique des diplômes, chartes, lettres et actes imprimés concernant l'histoire de France;* elle compte aujourd'hui 8 vols. (1769-1875), et s'arrête à l'année 1314. Puis il fallut recommencer ce travail sur des bases plus larges; pour chacun règne des premiers capétiens, on conseilla de dresser la liste chronologique de tous les actes royaux, imprimés ou inédits; c'est ainsi que nous avons maintenant le Catalogue des actes de Louis VII., par Achille Luchaire (1885), de Philippe Auguste, par Léopold Delisle (1856), de Louis VIII. et de Philippe III. à la suite de la biographie de ces princes, par

Ch. Petit-Dutaillis (1894) et par Ch.-V. Langlois (1887). Enfin l'Académie des Inscriptions a décidé de publier le texte même des actes; on a débuté par les actes du roi d'Angleterre Henri II. concernant la France; le tome Ier, dont les documents ont été recueillis et commentés par Léopold Delisle, a été publié par Élie Berger (1916); puis H.-Fr. Delaborde a donné le tome Ier des actes de Philippe Auguste (1916). Notons encore la *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, publiée par Auguste Molinier (2 vols., 1894-1900, collection des documents inédits); elle doit être signalée ici parce qu'elle émane d'un frère cadet de Louis IX., héritier indirect d'Aliénor d'Aquitaine, et possesseur du comté d'Agenais jusqu'à sa mort (1271). A Léopold Delisle encore on doit les *Mandements et actes divers de Charles V.*, 1316-1380 (1874, collection des documents inédits).

L'action du roi était fortement appuyée par celle du Parlement de Paris. C'est à cette cour de justice par exemple que furent souvent portées les appels de Guyenne; ses arrêts étaient consignés sur des registres dont les plus anciens sont connus sous le nom d'Olim. Les *Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint Louis à Philippe V. le Long* (*1254-1318*) ont été publiés par le Comte Beugnot (4 vols., 1839-1848, collection des documents inédits). La Guyenne y est souvent mentionnée. Il faut ajouter les *Actes du Parlement de Paris, inventaire*

analytique (1254-1328), publiés par Edgar Boutaric (2 vols., 1863-1867).

(*b*) *Archives Départementales.*—Les archives des départements qui ont été découpés dans l'ancienne province de Guyenne peuvent être toutes mises utilement à contribution; mais en première ligne celles de Bordeaux, qui fut la capitale du duché avant d'être le chef-lieu du département de la Gironde. Dans l'enceinte de cette ville, le duc avait son château, dit de l'Ombrière. Là furent conservés jusqu'aux temps modernes, huit gros registres où l'on avait transcrit beaucoup d'actes relatifs aux droits et possessions du duc dans la province; il n'en reste plus qu'un aujourd'hui; encore est-il dans la bibliothèque des ducs de Brunswick à Wolfenbüttel sous le titre *Recognitiones Feodorum in Aquitania.* Le texte en a été publié par Charles Bémont: *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIème siècle* (1914, collection des documents inédits). Quant aux inventaires des fonds conservés dans les archives départementales, on les trouvera dans l'*Annuaire* d'A. Vidier.

(*c*) Moins infortunées, les archives municipales de Bordeaux ont conservé leurs anciens registres remontant à la période anglaise et dont beaucoup de pièces concernent l'histoire générale de la province. Ils ont trouvé un éditeur admirable en la personne d'Henri Barckhausen: *Livre des Bouillons* (1867), *Livre des privilèges* (1878), *Livre des coutumes* (1890), *Registres de la jurade*

1414-1416 et 1420-1422 (1883). Ces derniers importent notamment pour l'histoire de la guerre franco-anglaise en 1416; ils sont rédigés exclusivement en gascon.

2°. Les pièces d'archives fournissent à l'historien ses matériaux les plus solides; pour rendre la vie aux choses et aux hommes du passé, il faut recourir au témoignage des contemporains recueillis dans les manuscrits des bibliothèques publiques et privées. A Londres, c'est le British Museum; hors de Londres, ce sont les collèges des Universités —et notamment des deux plus anciennes, celles d'Oxford et de Cambridge. Les catalogues rédigés pour leur usage sont indiqués dans l'ouvrage déjà cité de Charles Gross N°s 505-536. Rappelons en outre ici les rapports de la Royal Commission on Historical Manuscripts. Pour la France, l'*Annuaire* d'A. Vidier énumère les catalogues des manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris. Pour les autres bibliothèques parisiennes: Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève, etc., et pour celles des départements, nous possédons le *Catalogue général des manuscrits et des bibliothèques publiques*, paru en 2 séries: Ière série in-4° (7 vols., 1849-1885); 2ème série in-8° (environ 50 vols., 1885-1915). Enfin un excellent répertoire a été composé par Auguste Molinier sous le titre: *Les Sources de l'histoire de France; des origines aux guerres d'Italie* (5 vols., 1902-1904).

Parmi les témoignages contemporains, les plus directs, les plus sûrs, mais aussi les plus rares, sont

les correspondances. Vient ensuite l'abondante moisson des annales et des chroniques. On a mentionné plus haut les *Royal Letters* publiées par W. Shirley; on y trouve quelques vraies " lettres missives," mais la plupart conservent un caractère administratif; ce sont des ordres confidentiels envoyés par exemple par le roi d'Angleterre au sénéchal de Gascogne, aux prélats ou aux seigneurs grands et petits, aux villes de la province. Ce sont des pièces de même nature que l'on retrouve dans la *Collection of Royal and Historical Letters during the Reign of Henry IV.*, publiée par F. C. Hingeston (Collection du Maître des Rôles, N° 18, 1860), et dans la correspondance officielle de Thomas Beckington, secrétaire de Henri VI., publiée par G. Williams (*ibid.*, N° 56, 1872). *Le Recueil de lettres anglo-françaises, 1265-1399*, par F. J. Tanquerey (1916), contient un plus grand nombre de ces lettres privées que l'auteur a d'ailleurs choisies à cause de leur valeur philologique plutôt qu'historique; elles sont un bon specimen du français tel qu'on l'écrivait en Angleterre au XIIIème et au XIVème siècles. Les recueils de ce genre sont rares en France. Une lettre écrite par un bourgeois de La Rochelle au roi Louis VIII. en 1224 (publiée par Léopold Delisle dans la Bibliothèque de l'École des Chartes en 1856) montre le parti que l'on peut tirer de pareils documents pour l'histoire.

Pour les annales et les chroniques, entrer dans le détail mènerait trop loin. Mentionnons seule-

ment pour les premiers temps de la domination anglaise: *Fragmenta chronicorum comitum Pictaviæ et Aquitaniæ ducum, 902-1271* (*Historiens de France*, tome XXIIIème); *La Chronique* de Bernard Itier, qui fut moine et bibliothécaire à l'abbaye Saint-Martial de Limoges, mort en 1225, publiée par Duplès-Agier (Soc. de l'Histoire de France, 1874), et celle de Pierre Coral, abbé de Saint-Martin de Limoges, mort en 1285 (*Historiens de France*, tomes XVIIIème et XXIème). Quand eut éclaté la guerre de Cent Ans, les chroniqueurs, tant en France qu'en Angleterre, s'intéressent d'une façon moins épisodique à la Guyenne. D'un côté, par exemple, on a le *Chronicon Galfridi Le Baker de Swynebroke* (publié par E. M. Thompson, 1889) et de l'autre *L'Histoire de Gaston IV., comte de Foix*, par Guillaume Leseur (publiée par Henri Courteault, Soc. de l'Histoire de France, 1893-1896); une Vie en vers français du Prince Noir par un anonyme dit *Le Héraut Chandos* (nouv. édit., par Miss Pope et par Miss E. C. Lodge, 1910); surtout les incomparables chroniques de Froissard. Une petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442, publiée par Germain Lefèvre-Pontalis (1886), est un produit assez misérable de l'historiographie locale.

Ces mines si nombreuses ont besoin, pour être exploitées avec fruit, du concours d'érudits nombreux, bien renseignés, munis de bons instruments de travail. Des sociétés savantes se sont formées pour les grouper, à Paris (Société de l'Histoire de France) et dans les départements. Dans le

sud-ouest de la France, une mention spécial est due à l'Académie de Bordeaux, à la Société des archives historiques de la Gironde, à celles des archives historiques de la Gascogne et de la Saintonge, etc. On en trouvera le détail dans l'inestimable *Bibliographie des Sociétés Savantes* entreprise par Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier (1888-1919). En ce qui concerne la Guyenne en particulier le catalogue de la bibliothèque de feu Monsieur Ernest Labadie (1918) rend de réels services.

Enfin certaines revues locales telles que *Les Annales du midi*, la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, la *Revue de Gascogne*, la *Revue de l'Agenais*, etc., renseignent sur le mouvement historique.

(C) Archives de la Papauté.—La papauté ayant été le centre de la vie morale et politique de la chrétienté ses archives intéressent au plus haut point l'histoire de tous les États occidentaux. Dès le pontificat d'Innocent III., la chancellerie papale prit soin de transcrire sur des registres la plus grande partie des lettres et bulles expédiées au nom du Saint-Père. La série de ces registres, comme celle des rôles anglais, constitue une mine inépuisable de renseignements. Deux grands répertoires des bulles pontificales qui ont été déjà publiées ont été dressés sous le titre de *Regesta Pontificum Romanorum :* le premier, par Ph. Jaffé (1851; nouvelle édition par Loewenfeld, Kaltenbrunner et Ewald, 1885-1888), pour la période

antérieure à Innocent III.; le second, par Auguste Potthast, pour les années 1198-1304 (1874-1875). Mais il reste à donner un inventaire complet des registres eux-mêmes. L'École française d'archéologie de Rome a entrepris ce travail pour les papes du XIIIème siècle et pour les papes d'Avignon; malheureusement il manque encore à la plupart des volumes les tables qui, seules, permettent les recherches rapides et sûres. De son côté, l'administration du Public Record Office a fait exécuter l'inventaire des documents concernant l'Angleterre qui se trouvent dans ces mêmes registres: *Calendar of Entries in the Papal Registers relating to Great Britain and Ireland : Papal Letters*, Vols. I.-IX., 1198-1447; *Petitions to the Pope*, Vol. I., 1342-1419 (1893-1912).

En dehors de ces deux grandes collections, il faut mentionner le *Regestum Clementis Papæ V.*, publié par les PP. Palmieri, Tosti, etc. (8 vols., 1885-1889), parce que ce pape était d'une famille gasconne, celle de Got, et qu'il fut archevêque de Bordeaux avant de porter la tiare. Les *Annales Ecclesiastici* commencés par César Baronius (12 vols., allant jusqu'à 1198) et continués jusqu'en 1565 par Bzovius et Raynaldus, sont un exposé de la politique pontificale d'après les archives mêmes de la papauté; on ne saurait les négliger (édition Mansi, 1738 à 1787, en 38 vols. in-folio). Les *Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican* par l'abbé L. Guérard (1903) en sont restés au tome IIème (1316-1325).

III.—HISTOIRE RELIGIEUSE

Au IVème siècle de notre ère, l'Aquitaine était, au point de vue administratif, divisée en deux *provinciæ*, dont chacune comprenait un certain nombre de *civitates :* la seconde Aquitaine avec six cités; la Novempopulanie avec douze cités, nombre qui, à la suite des invasions, finit par être réduit à dix. Cette division servit de cadre à l'organisation ecclésiastique; au XIIème siècle, la Guyenne compta en effet deux archevêchés — Auch et Bordeaux: 1° Auch avec dix diocèses: Auch, Dax, Bayonne, Lectoure, Comminges (dont le siège était à Saint-Bertrand de Comminges), Couserans (dont le siège était à Saint-Lizier de l'Ariège), Lescar, Aire, Bazas, Oloron Sainte-Marie; auxquels vint s'ajouter en 1317 celui de Condom. 2° Bordeaux avec six diocèses: Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux. L'histoire de ces évêchés et de leurs pasteurs a été exposée par le bénédictin Denis de Sainte-Marthe: *Gallia Christiana ;* tome Ier, (Auch, 1715), et tome IIème (Bordeaux, 1720). Des pièces inédites ont été publiées par lui dans les appendices ou " Instrumenta " qui terminent chaque volume. Cette précieuse compilation, aujourd'hui vieillie, devrait être refondue totalement; en attendant, il faut se contenter d'histoires particulières des diocèses, de valeur très inégale: Hierosme Lopez: *L'Église métropolitaine et primatiale de Sainct-André de Bourdeaux, avec l'histoire de ses archevesques et le*

pouillé des bénéfices du diocèze (1668; nouvelle édition, 1882-1884); dom Louis Clément de Brugèles: *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, suivies de celle des comtes du même diocèse (1746); abbé Barrère: *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* (1855-56). L'*Histoire des évêques de Dax*, par l'abbé A. Degert (1903), est une œuvre vraiement critique et un modèle à imiter. Parmi les archevêques de Bordeaux, deux surtout intéressent l'époque de la domination anglaise: Bertrand de Got, pape sous le nom de Clément V. (1305-1314), dont il a été question plus haut; et Pierre Berland, qui siègeait à Bordeaux au temps de la conquête française en xvème siècle. Sur ces deux personnages ainsi qu'en général sur tous ceux qui ont laissé un nom dans l'histoire avant la fin du xvème siècle, il faut se reporter au *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, par l'abbé Ulysse Chevalier, première partie, *Bio-bibliographie* (première édition, 1876-1880; nouvelle édition très augmentée, en 2 vols., 1905-1907). Ajouter: A. Clergeac: *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez, 1300-1801* (1911).

En ce qui concerne le clergé régulier, il faut consulter en premier lieu la *Gallia Christiana* qui donne la liste des maisons bénédictines et de leurs abbés, et, en outre, dom Beaunier: *Abbayes et prieurés de l'ancienne France;* le tome IIIème, publié par dom Besse (1910), se rapporte aux deux

provinces ecclésiastiques de Guyenne. Le nombre des monographies consacrées à l'une ou l'autre de ces maisons religieuses est trop grand pour qu'on puisse entrer dans le détail; mentionnons seulement l'histoire de l'abbaye de Saint-Sever en Gascogne; *Historiæ Sancti Severi Libri Decem*, par P.-D. Du Buisson (1681, publiée en 1876); celle de Sainte-Croix de Bordeaux par A. Chauliac (1910); etc.

IV.—HISTOIRE FÉODALE

L'histoire des familles nobles doit être cherchée d'abord dans des ouvrages généraux, tels que celui de Pierre de Guibours, dit le Père Anselme de Sainte-Marie: *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne* (2 vols., 1674; nouvelle édition, très augmentée, en 9 vols., in-folio, 1726-1732), et *L'Histoire généalogique des Pairs de France*, dressée par le baron de Courcelles (2 vols., 1822-1831). On peut consulter en outre: O'Gilvy et J. de Bourrousse de Laffore: *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne, revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces antérieures á 1789* (4 vols., 1856-1883); J. Noulens: *Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord* (2 vols., 1865-66). Il serait utile de posséder l'histoire vraiment critique, fondée sur des documents abondants et sûrs, des principales familles vassales du duc de Guyenne: *The Family of Brocas*

of Beaurepaire and Roche Court, par Montagu Burrows (1886), et *La Maison d'Armagnac au* xv*ème siècle*, par Charles Samaran (1918), sont des modèles du genre. Il y a encore beaucoup à glaner dans des érudits locaux, tels que l'abbé Baurein: *Variétés Bordeloises* (6 vols., 1784-1786; nouvelle édition en 3 vols., 1896); Leo Drouyn: *Variétés Girondines, ou essai historique et archéologique sur la partie du diocèse de Bazas renfermée entre la Garonne et la Dordogne* (3 vols., 1878-1886); J. F. Samazeuilh: *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac* (1881); abbé Légé: *Les Castelnau-Tursan* (2 vols., 1887).

V.—HISTOIRE COMMUNALE ET LOCALE

L'histoire des villes se trouve dans leurs archives. On consultera donc en tout premier lieu les inventaires de ces archives, indiqués par A. Vidier dans son *Annuaire;* par exemple, celui des archives municipales de la Gironde a été publié par G. Ducaunnès-Duval et A. Brutails dans l'*Inventaire sommaire des archives du département*, série E, supplément (très important). Pour les autres villes, on cherchera au nom de chacune d'elles à sa place alphabétique dans l'*Annuaire*. Au premier rang des textes d'histoire municipale sont les chartes de communes. Consultez sur ce point *La Bibliothèque des coutumes*, par Berroyer et Eusèbe de Laurière (1699), et les textes insérés au tome XIème

déjà nommé, des *Ordonnances des rois de France*, par Bréquigny. Pour Bordeaux, on a déjà signalé plus haut (Section II.) les registres publiés par Henri Barckhausen; on y ajoutera: *Le Livre noir et les établissements de Dax*, publié par François Abbadie (1902); *Le Livre des établissements de Bayonne* (1892); *Chartes de coutumes inédites de la Gascogne toulousaine*, par Edmond Cabié (1884); *Les Archives de la ville de Lectoure*, publiées par P. Druilhet (1885); *Le Coutumier de l'île d'Oléron*, publié par Charles Bémont (*Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, 1917). *Les Coutumes municipales du département du Gers*, par J.-François Bladé (1864), et *Les Chartes d'Agen*, par Magen et Tholin, 1189-1328 (1876), en sont restés au premier volume.

Il s'en faut qu'on ait encore tiré des archives municipales tout le parti utile. Pour Bordeaux, par exemple, le travail du bénédictin dom Devienne (tome Ier, 1771; tome IIème, 1862) est indigne de l'ordre dont l'auteur portait l'habit, tandis que *L'Histoire de Bordeaux*, par Camille Jullian (1895), bien qu'elle ne contienne aucune référence, conservera son autorité, parce qu'on la sait fondée sur les documents. C'est aussi en raison des documents indiqués ou édités qu'on doit consulter: *L'Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement*, par Guinodie (1845); celle de *La Réole, notices sur toutes les communes de l'arrondissement*, par Octave Gauban (1873); celle de Saint-Émilion, par Guadet (1841); *Les Études*

historiques sur Bayonne, par Balasque et Dulaurens (3 vols., 1862-1875). Plusieurs des villes de Guyenne ont reçu des rois d'Angleterre la charte que Henri II. avait donnée à Rouen. L'étude d'Arthur Giry sur les *Établissements de Rouen* (2 vols., dans la bibliothèque de l'École des hautes études, Nos 55 et 59, 1883-1885), devra donc être lue; elle a été complétée en certaines de ses parties par Charles Bémont, dans ses monographies sur la Mairie et la Jurade à Bordeaux (*Revue historique*, tome CXXIIIème), Bourg et Blaye, Libourne et Saint-Émilion (*Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1917); La Réole (*Annales du midi*, 1919). Un intéressant groupe de villes est constitué par les bastides ou villes neuves. C'étaient des créations ayant un caractère économique ou militaire, faites par les rois de France et d'Angleterre ou par certains de leurs fonctionnaires ou vassaux. Elles ont été fréquentes surtout au XIIIème siècle. Un intéressant *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France au XIIIème et XIVème siècles, sous le nom générique de Bastides*, par A. Curie-Seimbres (1880), doit être complété par un compte-rendu d'Arthur Giry, dans la bibliothèque de l'École des chartes (1881). Ajouter *Les Bastilles landaises et leur organisation municipale du XIIIème au XVIIIème siècle*, par J.-J.-C. Tauzin (1901), et T. F. Tout: *Mediæval Town Planning* (1917).

Le menu détail sur les villes et autres localités, doit être cherché dans le répertoire de l'abbé

Ulysse Chevalier: *Topo-bibliographie* (1894-1899), et dans *La Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes*, par Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier (1888-1911). Rappelons enfin que l'étude de Frank Burr Marsh: *English Rule in Gascony, 1199-1259*, insiste spécialement sur les institutions municipales et l'importance politique des villes de Guyenne au temps de Jean sans Terre et de Henri III.

VI.—CONDITION DES PERSONNES ET DES TERRES

Ce chapitre relève en partie de l'histoire du droit, où nous avons, pour nous orienter, deux bibliographies: 1° *Sources de l'histoire des institutions et du droit français* (1899), par G. Gavet, et 2° les *Publications relatives à l'histoire du droit dans le Midi de la France*, par J. Brissaud (dans le "Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie," tome V., 3ème partie (1901-1903). Il faut consulter avant tout les cartulaires où les maisons religieuses faisaient transcrire les chartes constatant leurs droits et leurs intérêts, les obligations et redevances de leurs vassaux, de leurs serviteurs et de leurs serfs. *La Bibliographie des cartulaires*, par Henri Stein, est un guide complet et sûr. En ce qui concerne la Guyenne, mentionnons le cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux publié par Aug. Brutalis (1897); celui du chapitre de l'église métro-

politaine de Sainte-Marie d'Auch, publié par C. Lacave de La Plagne Barris (1899); celui du prieuré de Saint-Mont, ordre de Cluny, publié par Jean de Jaurgain (1904); celui de Berdoues, publié par l'abbé Cazauran (1905); etc. Le recueil des *Recognitiones Feodorum in Aquitania*, qui a été mentionné plus haut, contient beaucoup de renseignements sur les alleus et les fiefs, les seigneurs et leurs obligations féodales, les hommes libres des campagnes et les diverses catégories de non-libres, dans les régions bordelaise et landaise au XIIIème siècle. Pour le siècle suivant, les comptes de l'archevêché de Bordeaux publiés par Leo Drouyn (2 vols., *Archives historiques de la Gironde*, tomes XXIème et XXIIème), nous renseignent abondamment sur les cultures, l'organisation du travail et les ouvriers agricoles. Ils ont été exploités avec fruit, par exemple par Miss E. C. Lodge, *The Estates of the Archbishop and Chapter of St. André of Bordeaux under English Rule* (1912), et par F. Barennes: *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Age* (1917). Le pays bordelais contenait beaucoup de terres dont l'usage était laissé à d'autres qu'au propriétaire; elles ont été étudiés par Pierre Harlé dans une excellente dissertation: *Les Padouens du Bordelais* (1910). Les hommes dits "questaux" représentaient le plus bas degré dans la servitude; beaucoup de documents les concernant ont été publiés dans les *Archives historiques de la Gironde* (dont il y a deux tables générales, l'une au tome XXème, l'autre au tome XLème) et dans les *Recog-*

nitiones Feodorum. Miss E. C. Lodge a tiré un bon parti des archives des Basses-Pyrénées dans son étude, *Serfdom in the Pyrenees* (1905). Enfin il s'en faut de beaucoup que la condition des personnes et des terres ait été épuisée et que tous les documents aient été mis au jour.

VII.—HISTOIRE ÉCONOMIQUE

La Guyenne a été pendant tout le Moyen Age un pays agricole et viticole, où l'industrie était peu développée. Baignée sur un de ses côtés par l'océan, pénétrée par de grands fleuves comme la Gironde et l'Adour, où la marée exerce sa puissante influence, elle produisait assez et avait d'assez grands besoins pour qu'elle devînt aussi commerçante. Le régime anglais lui fournit des débouchés par mer plus faciles et plus fructueux que ceux qu'elle aurait pu se procurer par terre avec la France ou l'Espagne. *L'Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous la domination anglaise,* par Francisque Michel (2 vols., 1873), est un très bon travail où ont été utilisés de nombreux documents tirés pour la plupart des archives d'Angleterre. Les "Letter Books" conservés au Guildhall de la Cité de Londres (plus haut, Section II.) contiennent beaucoup de faits sur les relations maritimes de Bordeaux, de Libourne, de Bayonne avec Londres et autres ports anglais. N'oublions pas que c'est de Guyenne que proviennent, à ce qu'il semble, les rôles d'Oléron ou usages de la mer,

code de lois maritimes qui a été appliqué dans toutes les mers d'Europe, de la Baltique à la Méditerranée. On en trouvera un texte critique dans *Le Recueil des lois maritimes* publié par J.-M. Pardessus (1828-1845). Plusieurs rédactions différentes en ont été publiées, soit par Sir Travers Twiss dans le *Black Book of the Admiralty* (Collection du Maître des Rôles, N° 55), soit par H. Zeller: *Das Seerecht von Oléron* (1906-1910). A Bordeaux, l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade*, dressé au XVIIIème siècle d'après des documents aujourd'hui perdus (6 vols., 1896-1916), est une mine de renseignements pour l'histoire économique, ainsi que sur l'administration municipale en général. Les droits de péage que devaient acquitter les navires franchissant l'estuaire de la Gironde ont fait l'objet d'une bonne étude par G. Musset: *La Coutume de Royan au Moyen Age* (1905).

VIII.—ART ET ARCHÉOLOGIE

Les monuments du Moyen Age: églises, châteaux-forts, hôtels de ville, maisons particulières, moulins, etc., ont fait l'objet, en Guyenne même, de travaux considérables; il faut consulter notamment les ouvrages de Leo Drouyn, un artiste, un graveur de talent doublé d'un érudit infatigable, à qui l'on doit *la Guienne militaire, histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits, dans le pays qui constitue aujourd'hui le département de la Gironde, pendant la domination anglaise* (2 vols.,

1865), et *Bordeaux vers 1450* (1874), qui est une histoire des rues, places, murs, maisons, familles, reconstituée à l'aide soit de nombreux documents écrits, soit des débris des monuments anciens, avec un admirable plan de la ville à la fin du régime anglais. Un travail analogue mais moins fouillé est celui de J. de Marquessac: *Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne*, où abondent les croquis, plans et eaux fortes d'un grand nombre de monuments religieux et de bâtiments de toute nature servant à l'habitation et à l'exploitation des terres possédées par l'Ordre (1860). Ajoutons les études de Tholin sur l'*Architecture religieuse de l'Agenais du* XXème *au* XVIème *siècle* (1874); de nombreuses monographies par Philippe Lauzun, qui les a publiées dans *La Revue de l'Agenais* et ailleurs encore (voir *La Bibliographie générale de l'Agenais*, par Andrieu, 1886-1891; et *Ma bibliographie*, par Lauzun lui-même, 1919); un important mémoire de Verneilh: *Villes neuves du* XIIIème *siècle* (1850-51); le beau livre d'Aug. Brutails sur *Les Vieilles églises de la Gironde* (1912). N'omettons pas de signaler les ingénieuses tentatives d'Alfred Leroux pour expliquer certaines scènes sculptées sur les façades de l'église cathédrale de Bordeaux. Il veut y voir ici: Henri II. et Aliénor d'Aquitaine expiant la faute de leur mariage après le divorce avec le roi de France Louis VII.; là, la consécration de l'archevêque Bertrand de Got devenu le pape Clément V. *Revue historique de Bordeaux* [1913-1915] et *Annales du midi*, 1915).

Les sceaux des archives des Basses-Pyrénées ont été décrits par Paul Raymond (1874). P. La Plagne Barris a traité des *Sceaux gascons du Moyen Age* (3 vols., 1888-1892).

IX.—LANGUE

Il ne saurait être question ici du basque. Cette langue, qui n'a cessé d'être parlée dans la région pyrénécnne jusqu'à nos jours, n'a laissé aucun monument écrit pour la période que nous étudions. Pendant toute la période anglaise, on n'a parlé et écrit en Guyenne que le latin, le français et le gascon. Pour la langue latine, le *Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange demeure l'autorité indispensable. Pour le français, consulter Lacurne de Sainte Palaye: *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois* (10 vols., 1876-1882); et Fréd. Godefroy: *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXème au XVème siècle* (8 vols., 1880-1895). Enfin, en ce qui concerne le gascon, l'on doit à Achille Luchaire, outre une *Étude sur les idiomes pyrénéens de la région française* (1879), un *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* (1881), et à F. Millardet, un *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (1910). Les textes examinés par ces deux érudits sont des documents à date précise qui ont aussi de l'intérêt au point de vue historique. Pour la langue juridique, il faut étudier les *Coutumes du ressort du parlement de Guyenne* par Lamothe (bien

qu'elles dépassent la période anglaise), avec un commentaire pour l'intelligence du texte (1758-1761); *Los Fors et costumas de Béarn* (1552; 7ème édition, par Mazure et Hatoulet, 1841-1845); *Los Fors et costumas de royaume de Navarre* (1722); *Textes additionnels aux anciens fors de Béarn*, par J. Brissaud et P. Rogé (1906); *Les Coutumes, privilèges et franchises d'Agen* (1850); etc. L'intelligence de ces textes peut être facilitée par *La Grammaire de la langue béarnaise* de Lespy (1880); *La Grammaire gasconne* de C. Daugé (1905); *Le Dictionnaire gascon-français* de Cenac Montaut (1863); les beaux travaux lexicographiques d'Antoine Thomas; enfin les dictionnaires de la langue d'Oc en général, tels que *Le Lexique roman* de Raynouard (1835-1844), *Le Dictionnaire provençal-français* de Frédéric Mistral (1878), le *Provenzalisches Wörterbuch* d'Émile Levy (4 vols., inachevé, 1894-1904), et *Le Petit Dictionnaire provençal-français* du même (1909).

BILLING AND SONS, LTD., PRINTERS, GUILDFORD, ENGLAND

HELPS FOR STUDENTS OF HISTORY (*contd.*)

19. AN INTRODUCTION TO THE STUDY OF AMERICAN DIPLOMACY. By Carl Russell Fish, Ph.D., Professor of American History in the University of Wisconsin. 1s. net.

20. HINTS ON TRANSLATION FROM LATIN INTO ENGLISH. By Alexander Souter, D.Litt. 6d. net.

21. HINTS ON THE STUDY OF LATIN. (A.D. 125–750.) By Alexander Souter, D.Litt. 3d. net.

22. REPORT OF THE HISTORICAL MSS. COMMISSION. By [illegible] the Com-

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

TEXTS FOR STUDENTS.

1. SELECT PASSAGES from Josephus, Tacitus, Suetonius, Dio Cassius. Illustrative of Christianity in the First Century. Arranged by H. J. White, D.D. 3d. net.

2. SELECTIONS FROM MATTHEW PARIS. Arranged by C. A. J. Skeel. 9d. net.

3. SELECTIONS FROM GIRALDUS CAMBRENSIS. Arranged by C. A. J. Skeel. 9d. net.

4. LIBRI SANCTI PATRICII. The Latin Writings of St. Patrick, etc. Newport J. D. White, D.D. 6d. net.

5. A TRANSLATION OF THE LATIN WRITINGS OF ST. PATRICK. By Newport J. D. White, D.D. 6d. net.

6. SELECTIONS FROM THE VULGATE. Arranged by H. J. White, D.D. 9d. net.

7. THE EPISTLE OF ST. CLEMENT OF ROME. 9d. net.

8. SELECT EXTRACTS from Chronicles and Records relating to English Towns in the Middle Ages. Edited by F. J. C. Hearnshaw, M.A., LL.D. 9d. net.

9. THE INSCRIPTION ON THE STELE OF MESA', commonly called the Moabite Stone. The Text in Moabite and Hebrew with Translation by A. F. S. Compston, M.A. 9d. net.

10. THE EPISTLES OF ST. IGNATIUS. Edited by T. W. Crafer, D.D. 1s. net.

11. CHRISTIAN INSCRIPTIONS. By H. P. V. Nunn, M.A. With two Illustrations. 1s. net.

12. SELECTIONS FROM THE "HISTORIA RERUM ANGLICARUM" OF WILLIAM OF NEWBURGH. 1s. 3d. net.

13. THE TEACHING OF THE TWELVE APOSTLES. Edited by T. W. Crafer, D.D. 4d. net.

14. THE EPISTLE OF BARNABAS. Edited by T. W. Crafer, D.D. 9d. net.

15. THE CODE OF HAMMURABI. By Percy Handcock, M.A. 1s. net.

16. SELECTIONS FROM THE TELL EL-AMARNA LETTERS. By Percy Handcock, M.A. 4d. net.

17. SELECT PASSAGES ILLUSTRATING COMMERCIAL AND DIPLOMATIC RELATIONS BETWEEN ENGLAND AND RUSSIA. By A. Wallace, M.A., F.R.Hist.S. 1s. 3d. net.

LONDON: S.P.C.K.